

A

**Monsieur le Gérant de l'entreprise
SARL TCA GENIC**

**Adresse : CITE 1200 LOGTS BT N°18 Résidence Echarifa Bab Ezzouar
WILAYA ALGER**

OBJET : Mise en demeure N°02

Projet de : Travaux de réseau ODN cité 479 LOGTS AADL EL KALA

Contrat N°: AT/DO36/SDFS/DAI/02/2024
Bon de commande : N° 57 du 27/05/2024
Ordre de Service ODS N° 84/2024 du 28/05/2024

Suite à la mise en demeure N° 01 relative à votre absence injustifiée du projet de Travaux de réseau ODN cité 479 LOGTS AADL EL KALA qui vous a été notifiée le **14/07/2024** et l'expiration du délai de rigueur accordé sur cette dernière, vous êtes mise en demeure pour la deuxième et la dernière fois de reprendre les travaux de ce chantier dans un délai de 08 jours.

Faute de quoi, toute défaillance de votre part ; votre ODS sera annulé et votre contrat résilié aux torts exclusifs, en conséquent votre entreprise sera interdite de soumissionner aux marchés d'Algérie télécom pendant une période qui dépend de l'ampleur de la situation de retard sur la livraison des travaux qui est d'une année au minimum.

**Le Directeur Opérationnel
d'Algérie Télécom EL TARF**



*Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
d'El Taref*
Abdelmoutaleb BOUCHOUAREB

